



Exploitation sexuelle des mineurs au Québec : lutter contre les clients abuseurs

La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs formule 58 recommandations dans son rapport qui sera déposé jeudi à l'Assemblée nationale.



La Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs formule 58 recommandations dans son rapport qui sera déposé jeudi à l'Assemblée nationale du Québec.

PHOTO : ISTOCK

Valérie Gamache

Publié à 4 h 02

La députée libérale Christine St-Pierre veut que les tribunaux durcissent le ton à l'égard des clients de la prostitution juvénile. « L'angle mort de tout ça, c'est le client abuseur », soutient la vice-présidente de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Au terme de 18 mois de travaux, la commission formule 58 recommandations dans son rapport qui sera déposé jeudi à l'Assemblée nationale pour lutter contre la prostitution juvénile.

Toutes les recommandations sont importantes et devront être mises en place si le Québec veut se défaire de sa réputation de plaque tournante de l'exploitation sexuelle des mineurs, précise Christine St-Pierre. D'un point de vue personnel, elle croit que le client doit prendre conscience que le fait d'acheter des services sexuels auprès de mineurs constitue un acte criminel.

Elle s'explique mal que les outils qui sont déjà en place pour sévir ne soient pas utilisés par les tribunaux.

« Le client abuseur qui achète les services sexuels d'une mineure, c'est un agresseur sexuel, je pense qu'il faut que ça passe par l'application de la loi. »

— Christine St-Pierre, vice-présidente de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs

La députée libérale dénonce la banalisation de l'exploitation criminelle et déplore que les clients écopent rarement plus que de la peine minimale de 6 mois, alors qu'ils sont passibles de 10 ans d'emprisonnement, selon le Code criminel.

Cette banalisation a un effet pervers sur les dénonciations et ne représente pas la réalité des jeunes victimes d'exploitation sexuelle, selon elle.

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes. De 2015 à 2020, il y a eu à peine 50 arrestations par année, alors qu'une victime peut faire de 10 à 15 clients par jour », explique Christine St-Pierre.

« Il faut que les mentalités changent dans les plus hautes sphères, le Code criminel est très clair [...] On fait la lutte au crime organisé, au blanchiment d'argent, à la corruption... Pourquoi on ne ferait pas la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs? »

— Christine St-Pierre

Parler aux hommes de tous les âges

« Si les élus veulent freiner le phénomène, ils doivent s'attaquer à ceux qui créent le marché », avance Michel Dorais, sociologue de la sexualité et professeur à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval. Selon lui, la solution est de s'attaquer au client d'aujourd'hui et de demain par des programmes plus étoffés d'éducation à la sexualité.

« Pensez qu'aujourd'hui, les clients de demain sont sur nos bancs d'école. Moi, je suis très content que l'éducation sexuelle soit de retour dans les programmes, mais 5 à 15 heures par année, 5 heures au primaire, 15 heures au secondaire, est-ce que vous pensez que c'est assez? Poser la question, c'est un peu y répondre. »

— Michel Dorais, sociologue de la sexualité

Selon lui, le nombre d'heures consacrées est insuffisant pour parler des bons et des mauvais côtés de la sexualité. « Il faut parler positivement, mais il faut aussi présenter les pièges », croit-il. « Doubler le nombre d'heures d'éducation sexuelle pourrait faire une différence », souligne le sexologue qui a présenté ses propres recommandations à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Il est essentiel d'avoir des campagnes de sensibilisation pour parler à tous les hommes, de tous les âges, d'après Michel Dorais. « À l'image des campagnes publicitaires contre l'alcool au volant, il faut parler aux gens qui créent le problème. »

« On ne dit pas aux gens de ne pas sortir parce qu'ils risquent d'être victimes d'un chauffard, c'est le chauffard qu'on a mis au banc des accusés grâce aux campagnes de sensibilisation. C'est la même chose pour la prostitution juvénile, le poids ne doit plus peser sur les victimes. »

— Michel Dorais

Un contrat moral pour l'exploitation sexuelle

Le rapport de la commission comporte quatre volets : la sensibilisation, l'éducation, la répression et la réhabilitation. Mais pour que ces recommandations apportent de réels changements, « tous les Québécois doivent prendre conscience de l'ampleur du phénomène », affirme Christine St-Pierre.

« On a besoin de l'ensemble des Québécois. J'aime bien quand le premier ministre parle de la question de la COVID-19, mais là aussi on a besoin d'un contrat moral. Il faut arrêter de regarder ailleurs », conclut-elle.

À lire aussi :

- Plus de 300 accusations pour traite de personnes en Ontario et au Québec
- Exploitation sexuelle des mineurs : un groupe dénonce le paternalisme de la commission
- Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs : en quête de solutions